

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

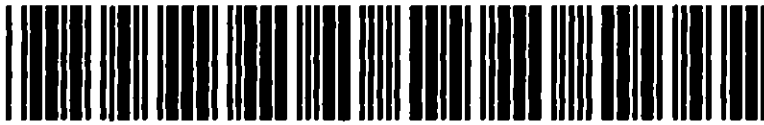
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 20864

Numéro SIREN : 411 643 620

Nom ou dénomination : VIVALTO

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt 125520



1713301301

DATE DEPOT : 2017-12-13  
NUMERO DE DEPOT : 2017R125520  
N° GESTION : 2006B20864  
N° SIREN : 411643620  
DENOMINATION : VIVALTO  
ADRESSE : 61 avenue Victor Hugo 75116 Paris  
DATE D'ACTE : 2017/11/24  
TYPE D'ACTE : DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)  
NATURE D'ACTE :

053 20864

**DECLARATION EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITE  
RELATIF A LA FUSION TRANSFRONTALIERE SIMPLIFIEE PAR VOIE D'ABSORPTION  
DE LA SOCIETE « VIVALTO BEL » PAR LA SOCIETE « VIVALTO »**

**LES SOUSSIGNEES**

**(1) La société VIVALTO**

Société par actions simplifiée de droit français au capital de 4 352 145,16 euros,  
Sise 61 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS (France),  
Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le n°411 643 620 RCS PARIS,  
Représentée par Monsieur Daniel CAILLE son Président,

DM = 26/11/2017  
Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :  
13 DEC. 2017  
Sous le N° : 125520

Ci-après désignée « VIVALTO » ou la « Société Absorbante »,

**D'UNE PART**

**ET,**

**(2) La société VIVALTO BEL SA**

Société anonyme de droit belge au capital de 18.368.400 euros,  
Sise Avenue du Domaine 13 - 1190 Forest (Belgique)  
Immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0884.641.978 RPM  
Bruxelles,  
Représentée par Monsieur Daniel CAILLE, Administrateur, dûment habilité à l'effet des présentes  
en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2017,

Ci-après désignée « VIVALTO BEL » ou la « Société Absorbée »,

**D'AUTRE PART.**

**ONT PREALABLEMENT A LA DECLARATION DE CONFORMITE QUI VA SUIVRE  
EXPOSE CE QUI SUIV**

Le conseil d'administration de la société VIVALTO BEL, aux termes d'un procès-verbal en date du 3 novembre 2017 et le président de la société VIVALTO ont arrêté le projet de fusion transfrontalière simplifiée par voie d'absorption de la société VIVALTO BEL par la société VIVALTO.

Le projet de fusion transfrontalière simplifiée a été signé aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 novembre 2017 à Paris.

Ce projet de traité contenait toutes les énonciations prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Ce projet de traité de fusion constate notamment que la société VIVALTO détient la totalité des actions composant le capital de la société VIVALTO BEL et, qu'en conséquence, il n'existe pas de rapport d'échange ni d'augmentation de capital de la société absorbante, celle-ci ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions.

Le projet de traité de fusion a été déposé :

- Pour la Société Absorbante : Le 3 novembre 2017 au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS – FRANCE ;
- Pour la Société Absorbée : Le 7 novembre 2017 au greffe du Tribunal de Commerce de BRUXELLES – BELGIQUE.

Le projet de fusion a fait l'objet :

- Pour la Société Absorbée :
  - D'un avis inséré aux Annexes du Moniteur Belge du 21 novembre 2017 sous le numéro 17162449 ;
- Pour la Société Absorbante :
  - D'un avis inséré dans le journal La loi du 9 novembre 2017,
  - D'un avis inséré au BODACC en date du 13 et 14 novembre - Annonce n°931.

**CECI EXPOSE, IL EST DECLARE CE QUI SUI**

Monsieur Daniel CAILLE, en tant que Président de la société absorbante, la société VIVALTO, et en tant qu'Administrateur de la Société Absorbée, la société VIVALTO BEL, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 3 novembre 2017, sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi, déclare que les actes et formalités susvisées ont été réalisées en conformité avec la loi et les règlements.

Fait à PARIS (75),  
Le 24 novembre 2017,

En 2 exemplaires originaux

\_\_\_\_\_  
La société VIVALTO  
Représentée par M. Daniel  
CAILLE

\_\_\_\_\_  
La société VIVALTO BEL  
Représentée par M. Daniel  
CAILLE

